



Municipalité de L'Avenir

545 rue Principale, L'Avenir (Québec) J0C 1B0
Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222
Courriel : info@municipalitelavenir.qc.ca

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Exercice se terminant le 31 décembre 2018

RECETTES	
Taxes sur valeur foncière	859 306 \$
Tarifications	232 698 \$
Paiements tenant lieux de taxes	2 800 \$
Imposition Carrière - Sablières	103 500 \$
Services rendus	64 540 \$
Transferts	314 263 \$
TOTAL	1 577 107 \$

DÉPENSES	
Administration générale	283 976 \$
Sécurité publique	257 790 \$
Transport	406 647 \$
Hygiène du milieu	214 794 \$
Santé et bien-être	2 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	59 405 \$
Loisirs et culture	182 791 \$
Frais de financement	930 \$
Total des charges	1 408 333 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Remboursement de la dette à long terme	5 599 \$
Activités d'investissement	275 277 \$
Fonds réservés carrières - sablières	5 975 \$
Fonds réservés vidange fosses septiques	(33 861) \$
Affectation du surplus	(88 816) \$
Affectation à la réserve – eaux usées	4 600 \$
Total conciliation à des fins fiscales	168 774 \$
TOTAL	1 577 107 \$



Municipalité de L'Ange-Angel

545 rue Principale, L'Ange-Angel (Québec) J0C 1B0
Tél. : (819) 394-2422 Fax : (819) 394-2222
Courriel : info@municipalitelavenir.qc.ca

TAUX DES TAXES 2018

Valeur foncière 2018 : 132 017 930 \$

TAXES FONCIÈRES (par 100 \$ d'évaluation)	
Générale	0,5100 \$
Sûreté du Québec	0,0426 \$
Service incendie	0.0983 \$

COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Par unité de résidence	133.75 \$
Par unité de chalet	69.80 \$
Par commerce	244.00 \$
Par industrie	366.00 \$
Pour conteneur surdimensionné, tarif unitaire de 122.00\$ répartie comme suit :	
2 verges	= 4 unités = 488\$
4 verges	= 6 unités = 732\$
6 verges	= 7 unités = 854\$
8 verges	= 8 unités = 976\$

TARIFICATION	
Sûreté du Québec, par unité d'évaluation	64.00 \$
Éco-Centre, par unité de logement	20.03 \$
Service d'égout, immeubles raccordés	282.75 \$
Vidange systématiques des boues de fosses septiques :	
Résidence isolée permanente	82.00 \$
Résidence isolée saisonnière	41.00 \$

TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES	10%
--	------------

VERSEMENTS
Si les taxes incluant les taxes de services sont supérieures à 300 \$, celles-ci pourront être payées en trois versements égaux.